

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Eric RACINE, Maire.

Date de la convocation : 27 septembre 2021

Présents : Mr RACINE Eric, Mme BABIN Catherine, Mr THINON Philippe, Mr KONATE Amadou, Mr OLIVET Fabien, Mr GEOFFROY André, Mme BEAUBEAU Adeline, Mme BIRET CHAUSSAT Anne, Mr BOUREAU Jean-François, Mr JACCARD Claude.

Secrétaire de séance : Mr OLIVET Fabien.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

OBJET : CONVENTION CNRACL – AVENANT DE PROLONGATION

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	

▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et\ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;

- AUTORISE Monsieur le maire, RACINE Eric à signer l'avenant correspondant.

OBJET : CONVENTION D'IMPLANTATION DES POINTS DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

Dans le cadre du déploiement du nouveau mode de collecte sur l'ensemble des communes de la communauté de communes Mellois en Poitou, et en application du règlement d'implantation adopté par le bureau communautaire le 4 mars 2021, la convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune autorise la communauté de communes à installer des points de collecte d'ordures ménagères et tri sélectif sur le domaine public et le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la convention d'implantation des points de collecte d'ordures ménagères et tri sélectif proposée par la communauté de communes Mellois en Poitou et jointe en annexe,
- Charge le Maire de la signature de la convention et de tout document y afférant.

Contre : 1 Abstention : 1 Pour : 8

OBJET : AUGMENTATION DU TARIF DE FACTURATION CHAUFFERIE BOIS

Mr le Maire expose que les tarifs de la chaufferie bois est de 0.048€ le KWH depuis sa mise en service en 2013.

Les abonnés sont : la Communauté de Communes Mellois en Poitou (école), la MARPA et la MARPAHVIE et la commune (mairie, salle des fêtes, maison de santé).

Vu le contexte actuel, et afin d'équilibrer au mieux les dépenses, il convient d'augmenter ce tarif.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du KWH à 0.079 €.

Ce tarif sera appliqué à partir du deuxième semestre 2021.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

la ligne de trésorerie expire en novembre.

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire de la renouveler.

Questions diverses

-Chocolats de fin d'année : Mr le Maire et le conseil municipal ne souhaitent pas renouveler les chocolats de fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans.
Il est proposé d'offrir cette année, aux aînés, un panier gourmand.

-Sécurité aux abords de l'école : Mr le Maire expose que les parents d'élèves se garent aux abords de l'école de façon dangereuse.

Il est préconisé que les parents utilisent le parking de derrière l'école pour éviter les stationnements dangereux devant l'école.

Le conseil municipal propose d'autoriser le stationnement uniquement aux parents qui vont à la garderie (de 7h à 8h30 et de 17h à 18h).

Les parents seront informés via le carnet de correspondance pour une mise en place de ces mesures après les vacances de la Toussaint.

A Couture d'Argenson le 4 octobre 2021
Le Maire, Eric RACINE

